



Conseil national du sida

Tour Mirabeau
39/43 Quai André Citroën
75015 Paris
www.cns.sante.fr

Communiqué de presse

Paris, le 26 septembre 2008

Risque de transmission du VIH d'un médecin à ses patientes : pour une information mesurée

Dans un message d'alerte sanitaire publié le 23 septembre, la Direction générale de la Santé a invité des patientes ayant eu recours à une interruption volontaire de grossesse dans des cliniques de Barcelone, où a exercé un praticien infecté par le VIH, à prendre contact avec leur médecin.

Le risque de transmission nosocomiale du VIH survient uniquement en cas d'accident d'exposition au sang. Rien ne permet de penser qu'une telle situation s'est produite. Alors le risque est infime.

Le CNS tient donc à rappeler, comme il l'a fait à plusieurs reprises depuis 1992 et dernièrement en 2004, que, par lui-même, l'exercice de la médecine par une personne vivant avec le VIH ne constitue aucunement un risque de transmission de cette infection.

Le CNS regrette que l'information légitime de la population se transforme parfois en message d'alerte dont le caractère est de nature à mettre en cause les efforts de lutte contre la stigmatisation, d'éducation et de prévention menés par l'Institut national de prévention et d'éducation à la santé et les associations de lutte contre le sida.

Contact presse

Michel Celse 01 40 56 68 56

Marc Dixneuf 01 40 56 68 58 / 06 85 72 52 82